

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 22 JUIN 2022 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

22/027/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1ère répartition 2022.**

22-38187-DAS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2022, d'un montant de 128 200 Euros dont 21 600 Euros pour les associations de notre secteur, est soumise à votre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2022 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Ligne : Intérêt Social : nature 6574.1, fonction 524, service 21502, action 13900914				
Tiers	Association	Adresse	Dossiers N°	Montant en Euros
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	EX020249	1 500
Total				1 500

Ligne : Bel Age : nature 6574.1, fonction 61, service 21502, action 13900910				
Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
027982	Solidarité Générations	Château Saint Jacques Bât D24 56 Boulevard de La Valbarelle 13011 Marseille	EX019293	2 500
011638	Comite de Gestion et de Coordination du Club Socio-Educatif et du 3ème Age d'Eoures	Maison de Quartier d'Eoures Place Jb Auffan 13011 Marseille	EX019467	800
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	EX020293	3 000
011616	Association Musicale Socio-Culturelle AMSC	1 allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille	EX019359	2 000
011616	Association Musicale Socio-culturelle AMSC	1 allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille	EX019367	1 000
Total				9 300

Ligne : Equipement : nature 20421, fonction 25, service 21502					
Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
110244	L'Ecole du Chat Phocéenne	87 chemin de la Salette 13011 Marseille	EX020546	8 000	Mise en conformité électrique et étanchéité du toit du grand enclos
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) pour le Centre Social Les Lierres	Avenue Roger Salzman Villa Emma 13012 Marseille	EX019389	2 000	Travaux d'isolation phonique du bureau directeur
011616	Association Musicale Socio-Culturelle AMSC	1 allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille	EX020090	800	Achat d'un ordinateur
Total					10 800

**ARTICLE 2** Le montant de la dépense soit 128 200 Euros (cent vingt – huit mille deux cents Euros) dont 21 600 Euros (vingt et un mille six cents Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, conformément aux imputations budgétaires mentionnées dans l'article 1.

**ARTICLE 3** Sont approuvées les conventions ci-annexées.  
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**